

AVIS DE COURSE

Sélective de ligue planche à voile La Rochelle Nautique

Grade 5A et 5B
Le 23 et le 24 mars 2024

*La régata aura lieu le samedi 23 ou dimanche 24 mars en fonction des conditions météo.
Le choix de la date sera confirmé par le club le mardi 19 mars.*

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h00 le 23/03/2024.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [Lien vers les IC](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : [Lien vers le tableau officiel](#)
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en
- 3.3 cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes : Techno 293 D1 et D2, Techno Plus, Windfoil, Raceboard.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour la planche,

- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

- le certificat de jauge ou de conformité.

Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur [Lien d'inscription](#)

4.3 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration de 3€.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 22/03/2024	Droits après 22/03/2024 à minuit
<i>Techno 293D Techno Plus WindFoil Race Board</i>	10.50€	12€

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 23/03	10h00	12h00

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : sans objet

Jours de course : date et heure du 1^{er} signal d'avertissement

23/03/2024	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
	13h00	Course à suivre

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h00
Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30

8 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

8.1 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement.

8.5 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

8.6 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1

9 **Matériels de sécurité :**

Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

Pour les Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

11 **LIEU**

11.2 L'Annexe à l'AC 1 indique l'emplacement des zones de course

12 **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont de types construits.

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14 **CLASSEMENT**

14.2 Une course est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.4 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

14.5 La RCV B8.A8 s'applique.

17 **EMPLACEMENT**

[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parking.

18 **PROTECTION DES DONNÉES**

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais

également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 **PRIX**

Les prix seront distribués :
Les trois premiers de chaque série et de chaque catégorie.

21 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

La Rochelle Nautique
20 Avenue Antoine Albeau
17000 La Rochelle
contact@larochellenautique.com
05 46 44 49 20

ANNEXE 1 « Zone de course »

